



# Avis public



## ADOPTION DE RÈGLEMENTS

### AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET, AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2025, le conseil municipal de la Ville de Nicolet a adopté les règlements suivants :

- *Règlement numéro 505-2024 modifiant le Règlement numéro 409-2020 visant à interdire les travaux de démolition complète ou partielle d'un immeuble de la Ville de Nicolet*
- *Règlement numéro 506-2024 modifiant le règlement numéro 426-2020 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) de la Ville de Nicolet*

Toute personne intéressée aux règlements peut les consulter au bureau de la municipalité sis au 180, rue de Monseigneur-Panet, du lundi au jeudi de 9 h à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à 12 h.

Donné à Nicolet, ce 19 mars 2025

M<sup>e</sup> Magali Loisel  
Greffière

<u>Adoption :</u>	20 janvier 2025
<u>Entrée en vigueur :</u>	10 mars 2025
<u>Prise d'effet :</u>	19 mars 2025